

LETTRE D'INFOS

2020

N°

6



Chers amis Gouledoisiens,

Habituellement sur cette lettre d'infos de juillet, je vous épargne l'écriture d'un édito, mais cette année un évènement majeur est venu marquer notre actualité, et je ne pouvais ne pas l'évoquer avec vous.

Cet évènement est bien évidemment la pandémie mondiale liée au COVID 19, et le confinement qui nous a été imposé pour en stopper les effets mortifères.

Le 17 Mars face aux morts et à l'encombrement des hôpitaux, face aux risques de dissémination du virus, le gouvernement décrétait l'état d'urgence sanitaire, appelant l'ensemble des Français à rester confinés chez eux, fermant tous les lieux accueillant du public, qu'ils soient publiques ou privés, engageant les entreprises et les Français à limiter leurs déplacements, réduisant le travail en présentiel aux seules tâches et métiers dits prioritaires, la santé, l'alimentation, et le transport de marchandises, imposant des règles sanitaires et de distanciations physiques strictes.

Huit longues semaines, durant lesquelles, la vie sociale et l'économie se sont arrêtées, des semaines qui ont permis de casser la chaîne de dissémination du virus sur tout le territoire faisant en sorte d'épargner de nombreuses victimes et vies humaines.

Durant ce temps nos services communaux ont également été fermés au public, mais **le travail de nos agents n'a jamais cessé, assurant ainsi la continuité du service public et l'entretien de nos espaces**, faisant en sorte d'éviter que nos concitoyens en plus d'être confinés ne soient orphelins de services municipaux.

Durant ce temps **l'école et la garderie se sont aussi relayées pour assurer la garde des enfants de soignants**, puis des professions prioritaires, permettant aux parents de se libérer et d'assurer ainsi leurs missions essentielles.

C'est donc grâce au civisme et au respect par le plus grand nombre de l'ensemble de ces règles, que cette contamination a pu être endiguée, maîtrisée et nous l'espérons tous bientôt enrayée.

Merci à tous pour votre engagement et votre sens des responsabilités.

J. DALLET



➤ MASQUES PERSONNES VULNERABLES :

Le CCIAS du pays de St Fulgent-Les Essarts met à disposition des masques chirurgicaux pour les personnes vulnérables.

Si vous êtes concernés, ils sont disponibles en mairie.

INCENDIE DE L'ENTREPRISE GUÉRIN

Le 18 Mai à 15h25 un terrible incendie ravageait les ateliers de l'entreprise Guérin. Une entreprise spécialisée dans la construction de charpentes et de bâtiments agricoles, et reconnue pour la qualité et le sérieux de son travail.

Située au cœur de notre bourg depuis 65 ans, ce sinistre venait détruire le travail de trois générations. Trois générations de chefs d'entreprise qui se sont succédées aux commandes de l'entreprise pour assurer sa pérennité et son développement.

Fort heureusement personne n'a été blessé, que ce soit parmi le personnel, les riverains ou les sapeurs-pompiers. Mais ce sinistre a laissé les trente salariés de l'entreprise face à la tristesse de voir leur outil de travail partir en fumée et l'inquiétude quant à la possible perte de leur emploi, laissant également le jeune le chef d'entreprise Samuel et l'ensemble de la famille présente, avec des sentiments mêlés de nostalgie, de tristesse et d'inquiétude quant à l'avenir de l'entreprise, celle des salariés, et des clients pour lesquels des engagements avaient été pris.

Je tenais à saluer tous ceux qui ont permis et tout mis en œuvre pour préserver et protéger la vie et les biens de nos concitoyens.

Saluer et remercier l'équipe pédagogique de l'école Pierre Monnerreau, qui face à cet incendie d'une rare violence à proximité immédiate de l'école et dans le contexte sanitaire difficile que nous connaissions, a su rassurer, accompagner et conduire les enfants dans un lieu sécurisé avant qu'ils soient remis à leurs parents. Une équipe qui a ensuite assuré la continuité de l'enseignement en permettant que celui-ci soit délocalisé dans la garderie et la salle du logis le temps du nettoyage des locaux scolaires.

Saluer et remercier les sapeurs-pompiers pour la qualité de leur engagement et de leur intervention.

Saluer et remercier les forces de gendarmerie présentes qui nous ont accompagnés pour assurer la sécurité.

Saluer et remercier les employés des services techniques, qui sans tarder et avec méthode, ont mis en place une déviation, permettant d'éloigner la circulation du centre bourg et de sécuriser ainsi le lieu d'intervention.

Remercier la CUMA qui par réquisition a fourni un engin de levage et un chauffeur **en la personne d'Olivier Gautreau** qui durant une partie de la soirée a pu ainsi faciliter et épauler l'intervention des sapeurs-pompiers.

Pour finir je tenais à assurer l'ensemble des membres de la famille Guérin de notre soutien. Avec eux nous partageons la peine de voir disparaître leur outil de travail, une partie de leur et de notre histoire et avec elle une belle entreprise.

Que tous soient assurés de notre soutien.

J. DALLET



Quelques INFOS, pour passer un bel été !

➤ La canicule

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour en savoir plus pour vous ou votre entourage, n'hésitez pas à contacter :

- le n° 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
- www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Les personnes âgées isolées peuvent se faire inscrire en mairie sur le registre de surveillance.

Les bons gestes à adopter :



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

➤ Usage du Feu

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit !

Brûler vos déchets verts vous expose à **une contravention de 450€**

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les !

Par le compostage domestique, le broyage et le paillage et/ou la déchèterie



➤ Bruits

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- **Les samedis** : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h



➤ Lutte contre les nuisibles

- **Frelons asiatiques** : pour aider à la destruction des nids de frelons asiatiques, le conseil communautaire a décidé de prendre en charge 50% de la dépense plafonnée à 100€, soit un maximum de 50€ de subvention. Renseignements en mairie ou à la Communauté de Communes.

- **Dératisation** : la lutte contre les rongeurs est l'affaire de tous. Nous vous demandons d'être vigilants et de traiter vos espaces extérieurs. Pour vous aider POLLENIZ organise, chaque année, une campagne de lutte collective contre les rats, souris, taupes (cf. bon de commande joint).

INFOS associations

Rejoignez-nous !

Bonjour amis Gouledoisiers motard(e)s, en concertation avec plusieurs personnes de la commune nous avons eu l'idée de créer un moto club. Ce club aura pour but de faire des balades dans un premier temps et voir sur le long terme ce que l'on peut organiser par la suite.

Pour cela, nous avons besoin de connaître les personnes intéressées pour pouvoir engager les procédures de création de club auprès de la préfecture.

Merci de nous contacter pour établir un premier bilan.



Veillez contacter Mr Belz Yohann au 06 31 05 32 65 ou par mail : belzyohann1975@gmail.com

INFOS Mairie

➤ Salles Municipales

Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un protocole sur l'ouverture de nos salles à destination des associations en juillet et en août.

Durant cette période, aucune nouvelle demande de réservation aux particuliers ne sera prise en compte.

➤ Ecole de sports – Inscription

Le mercredi 16 septembre, à la salle des sports :

- de 10h00 à 11h00 pour les enfants de 6 à 10ans
- de 11h00 à 12h00 pour les enfants de 3 à 5 ans



➤ Cimetière

La procédure de reprise des sépultures sans concession devait se terminer au 30 avril 2020.

Du fait du confinement et de l'impossibilité aux personnes de se rendre au cimetière, la procédure a été prolongée exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour tous renseignements, contacter la mairie soit par téléphone (02.51.42.60.61) soit par mail (accueil@sago.fr).

➤ Bibliothèque

La bibliothèque rouvre ses portes le samedi 4 juillet. Elle sera ouverte uniquement les samedis avec mise en place d'un protocole sanitaire d'accueil.

➤ Mairie

Durant l'été, la mairie sera fermée les samedis : 18, 25 juillet
1^{er} et 8 août



Toutes les infos sur  facebook et sur www.sago.fr